

DECRET N° 77/511 DU 21 Novembre 1977

Portant nomination de Monsieur LOUFOUA
Pierre, en qualité de Premier Fondé de
Pouvoir du Trésorier Payeur Général.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organi-
sation du Ministère des Finances ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 4 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur LOUFOUA Pierre, Inspecteur Principal du
Trésor de 1er échelon, précédemment Directeur de Cabinet du Minis-
tre des Finances, est nommé Premier Fondé de Pouvoir du Trésorier
Payeur Général.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures con-
traires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par-
tout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gou-
vernement, Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,

A. MOUSSOU-POUATI.

Francois BITA.